



L'indépendance qui nous rassemble

Délégation nationale



**Madame Anne BROCHES
DRH LCL
Immeuble Rhône
10 Place Oscar NIEMEYER
94800 Villejuif**

Lettre ouverte

Villejuif, le 19 février 2013.

Objet : Ecrêtement des taux de prêts immobiliers CLP

Madame la Directrice,

Après l'avoir revendiqué tant lors de la négociation salariale pour 2013 qu'en Comité Central d'Entreprise de janvier dernier, **FO LCL** réitère sa demande de révision à la baisse des taux de prêts immobiliers accordés aux CLP.

De nombreux salariés de LCL nous ont fait part de ce souhait légitimé par :

- des taux historiquement bas (3,16 % H.A. en moyenne en janvier 2013),
- des établissements bancaires ou financiers proposant actuellement à leurs salariés une renégociation bien inférieure à 3 % H.A.,
- le dernier écrêtement chez LCL à 3,20 % H.A. datant de 2 ans.

A toutes fins utiles, nous vous rappelons que la Direction considère « **non renégociable** » les prêts immobiliers accordés aux CLP. Les salariés sont donc tributaires du bon vouloir de la Direction.

C'est pourquoi cela fait plusieurs années que **FO LCL** demande la mise en place d'un système automatique de révision. En considération du caractère particulier, une solution adaptée et équitable doit être trouvée.

Nous ne doutons pas un instant que la Direction cherche à fidéliser ses clients, y compris les clients salariés qui représentent une part appréciable du fonds de commerce de LCL. N'est-ce pas, d'ailleurs, l'objectif majeur de Centricité Clients ?

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et dans l'attente d'une réponse, nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice, nos salutations respectueuses.

Philippe KERNIVINEN
Délégué Syndical National **FO LCL**